Décision 00-D-50 du 05 mars 2001

relative à des pratiques mises en œuvre par la société Française des Jeux dans les secteurs de la maintenance informatique et du mobilier de comptoir

Posted on: 23 janvier 2001 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Telci
Dispositif(s)	Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	La Française des Jeux, La Française de Maintenance

Lire

le texte intégral de la décision
146.01 Ko